# Maître Christophe PETIT - SCP PETIT & BOULARD

Avocat au Barreau de NICE – 9 Rue Alfred Mortier - 06000 NICE Tél.: 07 82 06 58 74 - Fax: 04 97 03 07 99 - Case Palais 250

# **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT**

Dans ensemble sis Commune de NICE, 31 et 33 Avenue de la Marne et 3 Avenue de Champagne, cadastré Section HI 171, 188, 192 et 220, savoir:

Le lot 389 : un local à usage de cave au r.d.c., avec les 2/10.000ème indivis des parties communes spéciales à la TOUR C et les 1/20.000ème indivis des parties communes générales à l'ensemble immobilier ;

Le lot 470 : un appartement de trois pièces au onzième étage d'une superficie de 60 m² avec les 137/10.000ème indivis des parties communes spéciales à la TOUR C et les 93/20.000ème indivis des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

ADJUDICATION le jeudi 18 mars 2021 à 9 heures à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE, Palais de Justice, Place du Palais, à NICE. Ministère d'avocat postulant obligatoire pour enchérir.

# **DESIGNATION DES BIENS À VENDRE:**

composé de trois tours désigné respectivement TOUR A, à NICE. TOUR B et TOUR C, cadastrés Section HI 171, 188, 192 et 220,

Savoir, dans la TOUR C:

Le lot 389 : un local à usage de cave au rez-de-chaussée, par un tiers non identifié. avec les 2/10.000ème indivis des parties communes spéciales à la TOUR C et les 1/20.000ème indivis des parties communes générales à l'ensemble immobilier ;

Le lot 470 : un appartement de trois pièces au onzième Cabinet NARDI, 11 Rue Gubernatis 06000 NICE. étage d'une superficie de 60 m² comprenant un hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, waterloset, dégagement, débarras, un placard, loggia avec les DROIT DE PREEMPTION: 137/10.000ème indivis des parties communes spéciales à la TOUR C et les 93/20.000ème indivis des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

# A LA REQUETE DE :

La BANQUE POSTALE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, RCA PARIS 421 100 645, dont le Le cahier des conditions de vente du 16 juin 2020 (RG siège social est sis 115 Rue de Sèvres - 75006 PARIS, 20/00288) peut être consulté au greffe du Juge de représentée par son représentant légal en exercice l'Exécution Immobilier du T.J. de NICE ou au Cabinet de domicilié es qualité au dit siège

Ayant pour avocat Maître Christophe PETIT, membre de la https://cphb-avocats.com/ SCP PETIT & BOUARD, Avocat au Barreau de NICE

# **DESCRIPTION:**

Dans un ensemble immobilier sis Commune de NICE, 31 Un Procès-Verbal de description a été dressé en date du et 33 Avenue de la Marne et 3 Avenue de Champagne, 12 mai 2020 par Maître Rémy RIPOLL, Huissier de Justice

# **OCCUPATION:**

Les biens et droits immobiliers concernés sont occupés

# SYNDIC:

L'immeuble concerné est inscrit dans le champ d'application du Droit de Préemption Urbain, une D.I.A. sera notifiée par le Greffe à la Commune de NICE

# **CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE:**

Maître Christophe PETIT (9 Rue Alfred Mortier - 06000 NICE), ou encore sur internet à l'adresse suivante :

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de NICE.

## D.A.T.:

Plus de cinq ans.

# PAIEMENT DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET T.V.A. :

Tous les droits et taxes qui seront dus lors de la vente seront à la charge de l'adjudicataire en sus de son prix.

# **MISE A PRIX:**

QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000 €).

# **CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR:**

Par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de NICE, ou caution bancaire irrévocable, d'un montant au moins égal à 10% de la mise à prix.

## **DELAI POUR SURENCHERIR:**

Une surenchère de 10 % pourra être formée dans les dix jours de l'adjudication par un Avocat inscrit au Barreau de NICE.

# PAIEMENT DU PRIX D'ADJUDICATION

L'adjudicataire sera tenu de verser, à peine de réitération des enchères, entre les mains du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de NICE, désignée comme séquestre, l'intégralité du prix dans un délai de deux mois à compter de la date d'adjudication définitive.

Le prix d'adjudication sera productif d'intérêt au taux légal à l'expiration de ce délai.

Passé le délai de quatre mois à compter du jugement d'adjudication, l'intérêt légal sera majoré de 5 points.

#### **VISITES:**

- Mardi 2 mars 2021 de 14h30 à 15h30 ;
- Mardi 9 mars 2021 de 14h30 à 15h30.

Par le ministère de la SCP MATHIEU-RIPOLL-AZEMA, Huissier de Justice à NICE.

Les informations données dans cet avis sont indicatives et non contractuelles. Elles ne sauraient engager la responsabilité des poursuivants ni de leur conseil.